



EUROPE & Laïcité

POUR UNE LAÏCITÉ SANS FRONTIÈRES

Nouvelle Série - Le numéro : 1,90 €
Août - Septembre - Octobre 2003

N° C.N.I.L. : 369.495 (28.02.1995)

N° 173

courriel : eurolaic@club-internet.fr – Site Web : <http://www.europe-et-laicite.org>

Editorial

RESTER PLEINEMENT NOUS-MÊMES... POUR MIEUX COOPÉRER !

Parmi les nombreux courriers et messages que nous adressent nos adhérents et sympathisants, assez fréquemment se trouvent des exhortations ou au moins des suggestions nous incitant à susciter des initiatives unitaires, à l'égard des autres mouvements laïques.

Ce souhait est le nôtre. Encore faut-il être pleinement conscient des réalités complexes (et parfois confuses) concernant les positionnements idéologiques des multiples organisations laïques françaises et internationales.

La notion même de laïcité peut être diversement appréciée. Elle est en perpétuelle évolution dans ses rapports avec la société, en fonction de ses contenus et implications. Cette diversité prouve à l'évidence que la laïcité n'est pas doctrinaire. C'est même cette absence de dogmatisme laïque qui fait sa force et conforte sa vitalité durable. Nous n'avons ni église, ni pape, ayatollah ou autre gourou et cela fait notre force morale commune, dans le cadre de notre liberté de pensée.

La laïcité permet de résoudre de nombreux problèmes auxquels sont confrontées de multiples sociétés humaines : sans prétendre être aujourd'hui universelle, elle a vocation à universaliser ses valeurs.

La marche vers des actions unitaires est donc une "ardente nécessité".

La première condition en est une large proximité de points de vue. Elle existe au niveau des principes abstraits : liberté de conscience, droits de l'individu, humanisme, tolérance réciproque, séparation des domaines privé et public notamment.

C'est lorsqu'on aborde les implications et les modalités d'application de ces valeurs que les nuances, voire les divisions, se manifestent.

D'abord la dangereuse option de quelques organisations anciennes pour une "laïcité nouvelle" (diversement ré-adjectivée depuis) constitue une dérive des idéaux et des principes, de la part de quelques équipes dirigeantes, héritières d'organisations naguère profondément laïques. L'objectif essentiel de certains apparatus nationaux de ces associations prestataires de services, bénéficiaires de subventions et de contrats, est de sauvegarder leur clientèle, et de ne pas déplaire à qui les finance ou les emploie. De ce fait, la laïcité dont ces dirigeants

Bulletin trimestriel
édité par le

**Centre
d'Action Européenne
Démocratique et Laïque**

11, rue des Huguenots
94420 LE PLESSIS-TRÉVISE
Tél. : 01 45 76 42 63
Fax : 01 45 76 75 91

SOMMAIRE

	pages
• Editorial	1 - 2
• Fête laïque	2
• Combats laïques en France	3 à 6
• Points de vue	7
• Combats laïques dans le monde	8 à 13
• Du côté du Vatican	14
• En Islam	14 à 17
• A.G.C.S.	18
• Vie du mouvement	19 - 20
• Note de lecture, Henri Peña-Ruiz	20

Fondateurs-honoraires : Pierre Lamarque - Ernest Denis

Editorial (suite)

nationaux se réclament est laxiste, opportuniste et très dépendante de préoccupations électoralistes partisans.

Ensuite, se pose le problème des méthodes.

Comment agir et s'engager pour faire progresser les idées laïques au sein de l'opinion publique ? Pendant longtemps les organisations militantes ont opté pour une ritualisation de leurs actions : après les manifestations (grandes et petites) sur la voie publique, dont la griserie est toujours de très courte durée et sans suites positives prolongées, on a multiplié les colloques, sortes de grand-messes dont les intervenants sont soigneusement choisis et le public bien difficile à mobiliser durablement.

Il nous faut imaginer d'autres moyens d'actions plus efficaces pour toucher l'opinion et la faire évoluer positivement : **savoir déclencher l'événement porteur de conséquences positives** est sans doute la voie à explorer.

Toujours à propos des méthodes, la priorité doit être donnée à des **règles éthiques de coopération** : c'est dans le respect de l'indépendance réciproque des associations éventuellement alliées que l'unité d'action peut se construire et se pratiquer.

Disons-le clairement : certaines équipes dirigeantes de mouvements militants sont devenues des spécialistes de la captation et de l'entrisme. Ces leaders doctrinaires, eux-mêmes téléguidés, plus politiciens que laïques, exploitent volontiers l'angélisme des citoyens trop confiants.

En cette matière comme en d'autres, une **éthique** civique s'impose, à base de rigueur idéologique, de lucidité et de vigilance.

Dans leur diversité militante, les laïques marquent cependant des points au sein de l'opinion publique. Jamais comme aujourd'hui on ne s'est autant référé aux valeurs de la laïcité, en France comme sur le plan européen et cette évolution positive peut, si nous savons diffuser clairement nos idées, faire progresser les valeurs de la laïcité, sans compromission ni laxisme.

Europe et Laïcité



LA BARRE, LIBERTÉ, LAÏCITÉ

Parce qu'il a été torturé et décapité, en 1786, pour ne pas avoir salué une procession, le Chevalier de La Barre fut, dès le XIX^e siècle, un symbole de la liberté de croyance, plus précisément de la tolérance, puis de la laïcité. Son procès révèle une collusion entre l'Eglise et les représentants du pouvoir civil du moment : le roi, les juges du Parlement...

En 1905, Clemenceau inaugura la première statue dans la montée au Sacré Cœur, pratiquement sur le parvis. Elle fut mise à l'écart dans les années 20.

L'ASSOCIATION "LE CHEVALIER DE LA BARRE" a été créée en 1996 par quelques amis laïques pour remettre en place une nouvelle statue du Chevalier sur le socle de l'ancienne détruite en 1941 par les vichyssois, et non comme on l'a dit par les Allemands.

Le symbole remis en place, l'Association poursuit son but, promouvoir le concept de laïcité. Elle se veut un lieu d'échange, de rencontre de groupes qui souvent s'ignorent, mais qui citent la laïcité dans leurs statuts, sans l'oublier dans leurs actions qu'elles soient humanitaires ou culturelles,

Le square, c'est la rue. Laïques ! Ne restons pas entre nous pour aiguïser nos différences ! Faisons connaître les conclusions des multiples colloques, symposiums et séminaires... qui ont lieu chaque année. Dans la plupart des villes de province, il existe des rues "Chevalier de La Barre" qui peuvent donner lieu à des manifestations publiques de plein air (dépôt de fleurs, allocutions, distributions de tracts...) A Paris, chaque année autour de la statue, l'Association orga-

nise avec de nombreuses associations laïques

La "Fête de la Laïcité".

Nous avons choisi comme thème cette année, la laïcité et les institutions parce que le concept n'est pas un phénomène de mode mais une question de législation à instituer et à appliquer : loi de 1905 bafouée, projet de Constitution européenne sous contrôle papal, référence à la charia islamiste en sont les preuves.

La laïcité n'est pas pour autant ni obligatoirement conflictuelle, ni une idée spécifiquement française. Elle sépare l'Eglise de l'Etat, la sphère privée de la sphère publique. Elle délimite les actions des Eglises qui ne doivent pas imposer à tous des interdits moraux (contre l'IVG), des tabous philosophiques (rites funéraires), vestimentaires provocateurs (fourlard, burkha, kipa, croix...), alimentaires (viandes casher et hallal).

La loi n'est ni religieuse, ni divine, ni cosmique, ni même "naturelle", elle est humaine, faite par des humains pour des humains. L'environnement de 1905 est assez différent de celui de 2005. Cependant la loi 1905 doit être conservée voire rétablie. **La loi, toute la loi, rien que la loi**, même si les champs d'application évoluent.

Association Le Chevalier de La Barre,
5 rue Edouard-Vaillant 93200 Saint Denis
FÊTE DE LA LAÏCITE - 12 octobre 2003, à 14 heures, Square
Nadar, Paris 18^e, en haut du funiculaire

AFFAIRES EN COURS SUR LE FRONT DES CLÉRICALISMES

- Signes ostentatoires d'appartenances religieuses
- Culture et faits religieux

Dans les milieux universitaires, civiques et médiatiques, l'actualité se focalise sur ces deux problèmes qui ont ceci de commun :

- qu'ils mettent en cause les principes et les modalités de la laïcité institutionnelle de la France,
- qu'ils témoignent d'une volonté de re-cléricaiser et communautariser la société française.

Sur ces deux menaces, des torrents d'éloquence et d'argumentation contraire se sont affrontés sur le point de savoir ce qui doit être proscrit et ce qu'on peut admettre. Nous renouvelons aujourd'hui l'affirmation de notre position :

- 1 - *Les influences religieuses, confessionnelles, dogmatiques et communautaires sont à proscrire au sein des services publics en général et de l'Education Nationale en particulier.*
- 2 - *Il s'avère indispensable qu'un texte officiel irrécusable et doté de modalités précises d'application, détaille les implications pratiques auxquelles les agents de la puissance publique et les élus pourront et devront se référer en permanence.*
- 3 - *Pour ce qui est de l'affaire dite "ni foulards, ni kippas, ni croix", nous estimons indispensable qu'un texte officiel précise avec clarté l'absolue interdiction dans les établissements scolaires, du port de signes distinctifs d'appartenances religieuses, communautaires, poli-*

tiques, sectaires ou dogmatiques, par des moyens vestimentaires, de coiffures ou autres.

Cette interdiction sera assez catégorique pour que les responsables d'établissements puissent s'y référer avec assurance. Les élèves et personnels des établissements scolaires et universitaires publics seront tenus de respecter cette obligation découlant de la mise en pratique des lois laïques républicaines.

- 4 - *En ce qui concerne les programmes d'histoire et de culture générale, il ne saurait être question d'y inclure le moindre élément pouvant être interprété comme du prosélytisme religieux. La compréhension des aspects religieux des faits historiques et culturels se fera, comme cela s'est toujours pratiqué, de façon occasionnellement informative, sans en faire l'objet d'une culture spécifique ou d'une connaissance privilégiée.*

La formation des enseignants prendra en compte cette préoccupation, en leur fournissant les outils de connaissance nécessaire à une pratique prudente et mesurée de cette mission cognitive.

A partir de ce positionnement clair, chacun pourra y voir clair et les débats confus aux finalités équivoques prendront fin.

CHIRAC, LA COMMISSION STASI ET LA LAÏCITÉ

Juillet 03 : Les "Dernières Nouvelles d'Alsace" (D.N.A.) confirment le contenu des informations et commentaires que nous avons publiés en juin. Une précision (de taille !) manque à cet article : Henri PEÑA RUIZ, fait partie de la commission dont il est un des rares membres profondément laïque.

"Pour tenter de dépassionner le débat sur la laïcité, le président de la République a choisi de faire appel à une commission (...) "C'est bien la question de notre cohésion nationale qui est posée, celle de notre aptitude à vivre ensemble", a-t-il déclaré au cours de la cérémonie d'installation de cette instance présidée par le médiateur de la République, Bernard Stasi.

Une diversité politique

Le chef de l'Etat a demandé que les propositions des vingt sages lui soient remises avant la fin de l'année, au terme d'"un débat public aussi large que possible (...)". De fait, la commission Stasi reflète une large diversité politique. Des intellectuels comme Régis Debray, Alain Tournier ou René Rémond, y côtoient des enseignants comme Maurice Quenet, recteur de l'Académie de Paris, des spécialistes de l'islam comme Gilles Kepel ou Mohammed Arkoun, un expert des questions sociales (Raymond Soubie), et des élus de gauche et de droite.

"Un cadre de liberté"

Jacques Chirac a fixé le cadre des travaux : "Neutralité du service public, respect du pluralisme, liberté religieuse, liberté d'expression, renforcement de la cohésion et de la

fraternité entre les citoyens, égalité des chances, refus des discriminations, égalité entre les sexes et dignité de la femme".

Face à "l'affirmation d'un particularisme identitaire", il a assuré avec force : "La République en France ne reconnaît que des citoyens libres et égaux en droit" ; "elle refuse de reconnaître l'appartenance à une communauté comme une des composantes de la citoyenneté". "Il n'y a pas en France de règles supérieures aux lois de la République".

Mais le président a pris soin de préciser que la question de la laïcité ne concernait pas les seuls musulmans, et qu'elle n'était "en aucun cas l'expression d'un sentiment anti-religieux". "La laïcité est le cadre de liberté qui permet, dans la République, à toutes les croyances de s'exprimer".

Il ne s'est pas prononcé par avance sur l'opportunité de légiférer sur le port du voile à l'école. Mais il a jugé que les principes définis en 1989 par le Conseil d'Etat devaient être précisés."

N.D.L.R. : Nous avons pris contact avec la commission Stasi, proposant d'être auditionnés sur le thème de la "Laïcité et l'Union européenne". Aucune réponse du médiateur à ce jour. Nous relancerons cette proposition.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

(Extraits d'une déclaration de l'Assemblée générale)

LA LAÏCITÉ POUR UNIR ET NON POUR EXCLURE

La Ligue de l'Enseignement, dont toute l'histoire est marquée par une action constante en faveur de la laïcité, considère que légiférer sur le port de signes d'appartenance religieuse est inopportun. Toute loi serait soit inutile soit impossible.

Le risque est évident. Quelles que soient les précautions prises, il ne fait aucun doute que l'effet obtenu sera un interdit stigmatisant en fait les musulmans. Une loi inutile ou impossible, car, soit le texte voté se limite à une affirmation de principe et il n'ajoutera rien par rapport à l'avis du Conseil d'Etat, soit il doit définir les modalités de l'in-

terdiction, et alors, la liste des formes d'ostentation et de prosélytisme sera toujours incomplète et n'empêchera pas les interprétations.

(...)

Pour ceux ou celles qui voudraient faire du port d'un signe religieux l'argument d'un combat politique, l'exclusion de l'école publique n'empêchera pas de se scolariser ailleurs, dans des institutions au sein desquelles ils ont toutes chances de se trouver justifiés et renforcés dans leur attitude.

N.D.L.R. : Complémentaire à ce texte, nos lecteurs trouveront ci-dessous un extrait du rapport national de l'Assemblée générale 2003 de la Fédération du Bas-Rhin (F.O.L. 66) de la même ligue de l'Enseignement.

Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin Extrait du RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION (Assemblée générale 2003)

Notre Fédération est depuis toujours une association authentiquement laïque dont le point de vue est resté stable. Nous sommes contre toute pseudo-laïcité, qualifiée, selon les opportunités du moment et les désirs de différents groupes de pression, de laïcité ouverte, voire nouvelle, plurielle du XXI^e siècle et j'en passe. Tout qualificatif ajouté au concept n'a pour but que de limiter son champ d'action et de le dénaturer, peu ou prou. (...)

Nous réaffirmons notre opposition à la tolérance de tout signe ou vêtement constituant une marque d'appartenance religieuse, ostentatoire ou non, au sein de l'ECOLE de la REPUBLIQUE.

En l'état actuel de la législation européenne, alibi trop commode du Conseil d'Etat, les problèmes de la liberté de pensée demeurent l'apanage des législations nationales.

Et il n'appartient pas aux juges même du Conseil d'Etat, ni de définir le contenu du concept politique et philosophique de laïcité, ni de légiférer en la matière. Les juges sont là pour faire appliquer la loi républicaine, non pour légiférer .

La loi est faite par les élus de la nation : ce sont les seuls qui ont la légitimité législative.

Signalons en passant que les groupes de pression religieux parlent presque exclusivement de liberté des cultes, de liberté des religions, de liberté pour les croyants. La liberté de conscience est presque toujours oubliée. Toute la mouvance non-croyante est systématiquement ignorée.

Rappelons-nous l'esprit des Lumières, dont nombre de textes n'ont pas pris une seule ride et la beauté du tryptique républicain "Liberté, Egalité, Fraternité".

Et à tous les chantres du droit à la différence, rappelons leur sans faiblesse cette évidence : "En aucun cas, le droit à la différence ne saurait légitimer, si peu que ce soit, une différence des droits".

Le Président, Paul BECQUEMONT

N.D.L.R. : Complémentarité dans l'expression ou opposition de points de vue et d'opinions au sein de La Ligue ? Le débat y est permanent. Notre préférence va au texte de la base alsacienne, c'est évident.

Un mauvais coup anti-laïque en préparation
LE PROJET D'AGGRAVATION DE LA LOI FALLOUX
est une agression contre l'enseignement public
(Projet PERRUT)

Proposition de loi

Article 1^{er} – Après la première phrase de l'article L. 151-4 du code de l'éducation, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

“Les régions peuvent concourir, par voie de subventions à **hauteur maximale de la moitié de la dépense totale**, à la construction, à la reconstruction, à l'extension, aux grosses réparations et à l'équipement des lycées ayant conclu avec l'Etat un contrat d'association en application de l'article L. 442-5 du présent code. Toutefois, l'aide apportée à ces établissements, dans chaque région, ne peut excéder le montant des investissements réalisés dans l'enseignement public.”

Article 2 – Les charges découlant pour les régions de l'application de la présente loi sont compensées, à due concurrence, par une augmentation de la dotation régionale d'équipement scolaire.

Les charges incombant à l'Etat sont compensées, à due concurrence, par une augmentation des tarifs visés aux articles 575 et 575 A du code général des Impôts.

REMARQUES SUR LA PROPOSITION DE LOI VISANT A MODIFIER LA LOI FALLOUX

Il est significatif de noter que tant dans l'exposé des motifs que dans la proposition de loi il n'est jamais fait mention de l'Éducation Nationale. Il n'est pas possible de croire qu'il s'agisse encore une fois d'un oubli ou d'une erreur d'imprimerie. En fait tout le contenu de la proposition de loi renforce l'existence de deux systèmes d'enseignement concurrentiels en France et participe au grand plan de destruction du service public dont la décentralisation est un des aspects.

Il n'est fait nulle part mention du fait que l'enseignement privé est presque exclusivement confessionnel pour l'élémentaire, confessionnel ou patronal dans le secondaire.

On le présente comme “un véritable instrument de lutte contre les inégalités sociales” alors que ses dirigeants et ses clients l'utilisent à des fins manifestes de tri social, de prosélytisme religieux, d'élitisme qui n'a rien de républicain, de formation soumise aux besoins immédiats de main d'œuvre.

On se drape dans un faux souci d'égalité entre l'enseignement public et l'enseignement privé pour réclamer des subventions régionales qui “ne devront pas excéder dans chaque région, le montant annuel des investissements annuels réalisés dans l'enseignement public” ! En clair une

région pourra accorder autant d'argent à une poignée d'établissements privés qu'à l'ensemble des établissements publics. Où est l'égalité ? Qu'en est-il du principe, inscrit dans la Constitution, de séparation des Eglises et de l'Etat ?

Le cléricanisme fait bon ménage avec le libéralisme. Il semble bien que ce gouvernement veuille utiliser le mouvement social actuel comme écran de fumée pour faire passer une révision de la loi Falloux pire encore que celle qu'un million de défenseurs de la laïcité avaient repoussée en étant dans la rue le 16 janvier 1994. Rappelons que le 15 décembre 1993, le gouvernement de M. Balladur venait, à la hussarde, de faire voter au Sénat, dans la nuit, la suppression de la limite des 10 % pour les subventions d'investissements accordées par les collectivités locales au secondaire privé. Le tollé fut général. En deux jours, les enseignants se mobilisèrent et le 17 décembre la grève fut quasi générale dans les écoles publiques. Puis ce fut le 16 janvier... la mobilisation peut parfois payer ! Qu'en sera-t-il cette fois-ci ? Occupés par les retraites, la décentralisation et bientôt la Sécu, laisserons-nous passer à la trappe la laïcité ?

Yves CARRIÈRE (via internet)

N.D.L.R. - Rappelons que l'actuelle loi limite à 10 % le montant de la participation des régions à la construction des établissements scolaires privés (catholiques à 90 %).

Une centaine de députés de la majorité ont co-signé cette proposition cléricaliste (Beniste, Boutin, Boury-Broc, d'Aubert, Gloasguen, etc.)

Quelle réaction va proposer le C.N.A.L. qui avait aidé à mobiliser un million de personnes le 16 janvier 1994 ? Existe-t-il encore ?

DÉCÈS DE NOTRE AMI BENOIT MÉLY

Le lendemain de la sortie de notre précédent numéro, nous avons appris le brusque décès de ce grand militant laïque de pensée, d'engagement et de terrain.

Benoît collaborait avec *Europe et Laïcité* (voir numéro 172). Son site web était un outil d'informations précieux pour tous les laïques. Professeur dans une Z.E.P. difficile, il travaillait à une thèse sur "*L'histoire de la séparation des Églises et de l'État*", et nous avons, en cette occasion, coopéré à ses recherches.

Nous renouvelons à sa famille et ses amis proches l'assurance de notre tristesse solidaire.

E. P.

UNE ORGANISATION LAÏQUE NOUVELLE EST NÉE

Le Club "Laïcité" a été créé en juin 2003, autour de M. Georges Sarre avec une base idéologique ainsi définie :

Chacun peut s'en rendre compte chaque jour, le combat en faveur de la laïcité est toujours pleinement d'actualité. Des intégristes sont passés à l'action parce que le terreau est propice à la remise en cause de ce qui fonde et justifie notre République laïque.

Notre conception de la laïcité repose sur la séparation de la sphère publique et de la sphère privée, et c'est en ce sens qu'elle est plus que jamais nécessaire pour garantir le lien social : défendre le principe de la laïcité, c'est préserver le vouloir vivre ensemble.

Cet organisme militant a prévu une réunion publique, à Paris, le 7 octobre 2003.

Salle des Métallos

94, rue Jean-Pierre-Timbaud - 75011 (métro Couronnes)

avec, notamment la probable participation d'Henri PEÑA-RUIZ, sur le thème "LAÏCITÉ ET ÉCOLE".

Contact : 01 42 76 54 23 (M. Broustier).

DÉCLARATION LAÏQUE INTERASSOCIATIVE

Les associations et personnalités signataires, inquiète de la part croissante des communautarismes dans le pays et des menaces qui se font jour sur la laïcité, ont décidé de s'adresser au pays et à faire appel au courage politique de ses représentants en signant ensemble le texte suivant :

NI CROIX, NI VOILE, NI KIPPA, NI AUCUN SIGNE OSTENTATOIRE D'APPARTENANCE DANS LE SEIN DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

L'école est le lieu sacré de la République où l'on apprend à devenir citoyen. Où l'on enseigne à tous les enfants à devenir des femmes et des hommes libres, égaux en droit, solidaires, quelles que soient leur couleur, leurs origines, leurs filiations culturelles, philosophiques, religieuses. C'est là que la liberté, l'égalité et la fraternité prennent tout leur sens concrets.

C'est pourquoi l'école doit demeurer un sanctuaire protégé dont la laïcité ne saurait être soumise à la pression d'intérêts dogmatiques, communautaristes ou marchands.

Ni voile, ni croix, ni kippa, ni aucun signe ostentatoire au sein de l'école doit redevenir la règle impérative, officielle et valable pour tous. Elle seule garantit à chaque enfant l'égal accès à la citoyenneté en même temps qu'elle constitue le meilleur outil pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme.

Le principe de la laïcité de l'École et du service public, principe constitutionnel, doit être appliqué. L'article 10 de la loi d'orientation de juillet 1989 et l'avis du Conseil d'État du 27 novembre 1989 qui en dénaturent le sens doi-

vent être rapportés par les moyens réglementaires ou législatifs qui s'imposent.

La laïcité, principe universaliste doit trouver place en Europe et sur tous les continents afin de garantir à chaque femme et à chaque homme la liberté de pratiquer un culte ou d'en changer ou de n'en pratiquer aucun ou d'en contester le contenu.

Les associations signataires du présent appel demandent l'interdiction de tout signe ostentatoire d'appartenance dans le sein de l'école de la République et des services publics.

Association "Rose-Claire Lacombe", Athéisme.org, site, Jocelyn Bézecourt, Chevalier de La Barre, Comité Laïcité République, Comité Valmy, Compagnons du voyage, Conseil européen des Fédérations Wizo, Fédération "Femmes 3000", Floréal - Égalité, Fédération nationale de la libre pensée, Mouvement des Maghrébins laïques de France, Mouvement Europe et Laïcité (CAEDEL), UNSA (Postes), Association judaïste laïque.

TRISTE ALTERNATIVE

L'affaire du dépassement par la France du pourcentage autorisé de déséquilibre budgétaire, dans le cadre des contraintes maastrichiennes, plonge chacun de nous face à un choix optionnel bien difficile :

- Pouvons-nous soutenir le gouvernement réactionnaire de Raffarin (qui vient de baisser les impôts pour les contribuables les plus privilégiés) alors que la puissance publique devrait pouvoir faire face à une montagne de dépenses d'intérêt public ? Chacun sait que cette diminution des ressources de l'Etat accroîtra encore le déficit national face aux contraintes maastrichiennes, telles qu'une minorité dominante de l'opinion publique les a naguère adoptées de justesse.
- Pouvons-nous donner raison à la commission européenne et à son représentant (socialiste) Pascal Lamy, qui sermonne Paris et le menace de très graves sanctions financières (ce qui aggraverait encore la situation budgétaire française) ? Sommes-nous de ceux qui acceptent de "s'écraser" face aux diktats de l'institution maastrichienne et des puissances oligarchiques dominantes qui la régissent ?

Sommes-nous coincés face à cette situation idéologique sans issue possiblement satisfaisante ? Reconnaissons que l'alternative est bien douloureuse...

La tentation est grande de trouver en la matière l'éclatante et désolante confirmation de nos réserves très critiques, voire notre hostilité de départ face aux contenus du traité de Maastricht. Confirmation aussi de la nocivité prévisible d'une politique pro-capitalistique telle que les majorités successives françaises les ont menées depuis plusieurs décennies...

Au moment où un débat européen s'engage sur le projet giscardien de constitution européenne, n'est-il pas temps de repenser les choix initiaux des promoteurs de Maastricht, choix qui se fondaient explicitement sur "l'irréversibilité des lois de l'économie de marché (et de profit privé)". Peu

nombreux étaient ceux ayant voté "oui" au referendum européen d'alors qui eurent conscience de la gravité dange-reuse de ce qui était proposé.

Notre conviction est que l'Europe ne pourra plus, à terme, faire l'économie d'une révision fondamentale de sa vocation, de son organisation et de ses modalités de fonctionnement :

- la dégager des dominations dogmatiques, spéculatives, boursières, financières qui ne font les affaires que des seules classes privilégiées supra-nationales,
- Favoriser l'éclosion d'une citoyenneté européenne populaire fondée sur des valeurs de liberté, de solidarité, de justice sociale et de laïcité,
- Assurer aux états-membres la possibilité de conserver leurs légitimes spécificités nationales. Leur permettre une suffisante autonomie, et garantir globalement à l'entité européenne une totale indépendance économique et diplomatique, tout en développant les possibilités d'une libre association communautaire pour laquelle la promotion des valeurs laïques et démocratiques est une nécessité évidente.

Ne serait-ce pas ce que souhaitent les défenseurs d'un autre internationalisme que la mondialisation capitaliste ?

Vaste chantier où la laïcité a bien des propositions à formuler, car comme l'affirme clairement l'article 5 de nos propositions pour une Charte européenne de la Laïcité : "Dans cet esprit, la politique économique, sociale et culturelle de l'Union ne se soumettra jamais à une quelconque pensée unique élaborée au bénéfice de castes dominantes, en référence à un dogme économique prétendu irréversible".

Etienne PION



*Ce qu'ils ont échafaudé
autrefois est-il encore valable ?
Vers quoi va l'Europe ?*



ESPAGNE

CONCERTATIONS INTER-ASSOCIATIVES

LES TROISIÈMES RENCONTRES ESPAGNOLES POUR LA LAÏCITÉ

Albacete, 4-6 juillet 2003

Ce texte est un condensé du compte-rendu détaillé qui est en ligne sur le site internet à l'adresse : <http://www.europe-et-laicite.org/Albacete2003.html>.

Le compte-rendu détaillé indique les liens vers les sites internet des associations citées.



Faisant suite aux journées organisées à Motril en 2001 et à Barcelone en 2002, ces journées ont réuni environ 100 personnes de 18 associations. Je représentais le Mouvement Europe et Laïcité, et j'y ai présenté le texte "Notre Voie Laïque" publié dans *Europe et Laïcité*, numéro 172. Les autres associations non espagnoles présentes étaient la Fédération Humaniste Européenne (Bruxelles) et l'Association contre le Conformisme (Bund gegen Anpassung, Allemagne). Cette dernière a présenté l'état des actions judiciaires en cours contre le prélèvement obligatoire de l'impôt d'église sur les allocations de chômage.

L'exposé inaugural a été prononcé par Maurizio Turco, député européen, dont l'appel à la Laïcité dans la future constitution européenne, signé par environ 250 députés, a été reproduit en page 14 de *Europe et Laïcité*, numéro 172. Cet appel a été diffusé par de nombreuses associations laïques, dont le Comité Laïcité République.

Les principaux thèmes de la rencontre étaient la laïcité dans la construction européenne, la laïcité à l'école, les droits fondamentaux, l'état des lieux de la Laïcité en Espagne.

La Coordination Laïque ("Coordinadora Laicista") qui regroupe une dizaine d'associations espagnoles a confirmé son manifeste et proposé des actions concrètes. Beaucoup d'entre elles concernent bien au-delà de l'Espagne, tous les pays européens.

Sur le plan des principes généraux, elle met l'accent sur la défense de la liberté de conscience contre sa dénégation souvent proposée sous le terme de "liberté religieuse", et parallèlement celle de la laïcité contre sa dénégation sous couvert de laïcité "ouverte" ou "moderne".

En ce qui concerne la situation juridique espagnole, elle réclame la révocation du Concordat de 1953, qui a été maintenu et aménagé en 1976 et en 1979 en contradiction avec la Constitution, sous le prétexte fallacieux qu'il s'agit d'un traité international et donc qu'il prévaut sur la Consti-

tion. Elle exige également l'abrogation de deux lois, sur la Liberté Religieuse (1980) et sur les Associations (2002) qui accordent des droits (de fait des privilèges) à certains groupes confessionnels, et donc restreint l'exercice de la pleine liberté de conscience pour ceux dont les options non religieuses sont réduites à de la "non-croyance" ou à de "l'absence de convictions".

Il est essentiel d'obtenir l'appui des Communautés Autonomes (les "Régions" espagnoles), des partis politiques et des autres organismes (syndicats, associations) pour tenter des recours contre les lois antilaïques citées ci-dessus.

En matière scolaire, le droit des parents à instruire leurs enfants selon leurs convictions religieuses et morales doit pouvoir être exercé dans le cadre de l'école publique, L'humanisme athée, comme toute option philosophique, spirituelle ou religieuse, devrait jouir des mêmes droits que les religions établies (au premier rang desquelles la catholique).

L'abrogation du Concordat doit s'accompagner du retrait de tous les symboles et dénominations religieux dans les écoles publiques et de l'interdiction de tout acte liturgique durant l'horaire scolaire et dans le cadre des activités complémentaires qui concernent l'ensemble des élèves.

Il faut mettre fin à la détérioration constante de l'enseignement public et freiner l'actuel régime des concertations dont le principal objectif est de renforcer le pouvoir de l'Eglise catholique. La tentative d'introduire dans le programme de l'enseignement obligatoire et pour le Baccalauréat une matière intitulée "enseignement non confessionnel des religions" ou une "éducation morale et civique", semble servir à maintenir dans le système éducatif les actuels professeurs de religion catholique, avec, ce qui est encore plus grave, un endoctrinement caché de tous les élèves.

Il faut dénoncer les Communautés Autonomes, comme celle de Castilla-La Mancha, qui proposent des conventions avec l'Eglise, lesquelles renforcent le rôle de l'enseignement de la religion dans l'école publique.

En ce qui concerne la vie civique, il ne faut plus obliger les parents à déclarer leurs opinions religieuses pour des raisons fiscales. Il faut aussi exiger le retrait des noms et des symboles religieux dans les bâtiments et services publics, et interdire aux politiques et aux fonctionnaires de manifester

leurs convictions religieuses dans le cadre de leurs fonctions. Il faut faire adopter une loi contre la manipulation mentale opérée par les religions. Il faut enfin dénoncer devant les autorités européennes le fait que l'Eglise catholique et ses organismes, ainsi que ceux d'autres religions, échappent à la fiscalité et au droit des associations, ce qui viole le principe de l'égalité de traitement de tous les citoyens.

Au niveau européen, il faut absolument empêcher le Parlement Européen de donner une référence chrétienne à la Constitution européenne et d'adopter le projet d'article 51 qui risque d'empêcher ultérieurement toute abrogation des privilèges dont bénéficient les différentes religions et tout spécialement l'Eglise catholique. La Constitution Européenne doit être clairement basée sur les libertés de pensée et de conscience, et sur l'égalité de traitement des différentes doctrines religieuses et non-religieuses.

Parmi les propositions concrètes de la Coordination Laïque, je noterai les projets suivants : Constituer un tribunal ("asesoriajuridica") pour les questions de laïcité. Créer un Observatoire de la Laïcité en Espagne. Proposer la création d'une Journée Européenne de la Liberté de Conscience, et chercher des points de rencontre avec les organisations

sociales, syndicales et politiques qui travaillent pour une véritable société laïque et qui partagent ponctuellement ou totalement nos principes d'action.

Les quatrièmes Rencontres Laïques Espagnoles auront lieu à Madrid en 2004.



En conclusion, nos amis espagnols font preuve de pugnacité, leurs objectifs d'action sont nombreux, et les batailles seront difficiles à remporter. Nous pouvons observer que beaucoup de leurs objectifs sont aussi ceux des associations laïques françaises, et au-delà européennes.

Concernant la laïcité scolaire, la ministre de l'Education, Pilar del Castillo, s'est appuyée sur la mise en œuvre en France du Rapport Debray pour justifier le renforcement de l'enseignement des religions. Quant à la détérioration du système scolaire public, nous connaissons aussi cela.

Le maintien du Concordat en tant que traité international doit nous interpeller : il n'en est que plus nécessaire que l'appel de Maurizio Turco pour une Constitution Européenne fondée sur la Séparation des instances politiques de l'Union Européenne et des religions soit entendu et appliqué.

B. Courcelle, technique@europe-et-laicite.org

Antidogmatisme économique **APRÈS CANCUN...**

Faut-il s'en réjouir ou s'en alarmer ?

L'échec de la conférence mondiale de l'O.M.C. à Cancun est indiscutablement un événement considérable... qui ne résout rien. Par delà les analyses souvent fumeuses que les médias, les milieux spécialisés et les organisations militantes engagées en ont faites, l'opinion publique cherche à comprendre...

Seules quelques certitudes émergent, difficilement contestables :

- 1 - L'O.M.C. est moribonde : ce "machin" censé réguler la vie économique mondiale est incapable de fonctionner, même de façon détestable (c'est-à-dire dans la soumission aux puissances financières internationales).
2. Les pays riches, industrialisés et se voulant dominants, ont été tenus en échec par les groupes de nations pauvres, exploitées, émergentes, et/ou nouvelles venues.
3. Europe et États-Unis, étrangement associés dans leurs égoïsmes conjoints, ont été mis en accusation, et découvrent qu'une super-puissance économique n'engendre pas un absolutisme politique mondial lorsqu'on donne la parole à tous.
4. Les pays pauvres, au développement économique retardé par les plus riches, n'ont même pas la ressource de leur

cohésion, leurs aspirations étant entre elles contradictoires, voire rivales.

5. Qu'en matière d'économie, ni les grands principes irréalistes, ni le cynisme ne sont constructifs : nocivité mondialisée des subventions agricoles au profit des plus riches, libre échange catastrophique s'il n'est pas maîtrisé, effarante disparité des conditions de travail dans le monde, droits de douanes et protectionnisme conflictuels, capitalisme sauvage et productivisme générateurs de chômage chez les uns et d'esclavagisme ailleurs, migrations déstabilisantes, comment trouver des solutions cohérentes ? Face à ce tableau catastrophique mondial, ni les contestataires les plus résolus, ni les profiteurs les plus cupides n'ont de solutions rationnelles à proposer.

En fait tout repose, dans le monde économique contemporain, sur une réalité dogmatique unique : l'économie de marchés conquérants et de profits privés risque de plonger le monde dans un désordre bientôt immaîtrisable si une idéologie humaniste et rationnelle ne surgit pas de ce chaos imminent.

Nous sommes tous concernés, car les valeurs laïques sont prospectives en toutes choses...

René DAMBLARD

POLOGNE

La Pologne, état-candidat à l'admission au sein de l'Union Européenne se signale déjà par le côté tout à fait clérical de sa législation et de son état d'esprit.

L'interruption volontaire de grossesse y est *de facto* interdite et les médicaments contraceptifs qui y sont liés, sont proscrits, cela en fonction des directives du Vatican et de l'Eglise catholique polonaise.

Or, à l'invitation de mouvements féministes polonais, un navire gynécologiste néerlandais, comportant un cabinet médical spécialisé, s'est amarré dans le port de Wladyslawowo.

Une descente de police décidée par les autorités portuaires a permis une saisie de médicaments à "l'index" au pays de Karol Wojtyla et l'accès au navire a été interdit.

Précisons qu'en Pologne, plus de 100.000 avortements illégaux sont pratiqués annuellement dans des conditions dangereuses pour la vie des femmes. Une centaine seulement d'I.V.G. thérapeutiques ont été autorisées l'an dernier pour l'ensemble du pays.

L'entrée de la Pologne dans l'Union Européenne fera-t-elle évoluer positivement la législation arriérée de ce pays, ou sa venue dans l'U.E. contribuera-t-elle à cléricaiser l'instance européenne ?

RIVALITÉS CATHOLICO-ORTHODOXES AUX MARCHES DE L'EUROPE

Les relations inter-chrétiennes sont de plus en plus tendues dans l'Est de l'Europe. Le pape Jean XXIII a depuis longtemps une grosse envie de se pointer à Moscou, depuis que la Russie s'est dé-stalinisée. Ce projet ne plaît pas du côté du patriarcat orthodoxe de Moscou. "*Le christianisme est implanté en Russie depuis mille ans : pourquoi le Vatican en fait-il une terre de mission ?*" proteste la hiérarchie orthodoxe (*D.N.A. dixit*). L'Eglise catholique vaticane

cherche par tous les moyens à multiplier ses pôles d'implantation dans la Russie, et les orthodoxes considèrent cela comme une agression insupportable, d'autant que les cathos russes sont en fait souvent d'origines étrangères, ce qui donne à cette rivalité des couleurs nationalistes fort peu œcuméniques, Quand les cléricatismes s'affrontent, cela ne manque pas d'intérêt...

UKRAINE L'ABONDANCE DES RITES

Cinq confessions rivales s'affrontent en Ukraine : trois de rites orthodoxes (moscoute, ou "kiévin", oukrainiste autonome) et deux Eglises catholiques : l'une dépendant de Rome, l'autre gréco-latine. Chacune est dotée de ses propres patriarches et monseigneurs. La "question uniate" (catholiques romains de rite gréco-latin) se crispe quant à eux dans

leur volonté de spécificité historique, ce qui complique tout davantage.

Quant au rapprochement inter-ecclésial, quelques-uns en parlent, peu le pratiquent. Pas étonnant, dans ce "grenier à prêtres" qu'est l'Ukraine (*selon les D.N.A. 165*).



*L'abondance de rites
complique l'œcuménisme*



GRAND DUCHÉ DU LUXEMBOURG

INGÉRENCE POLITIQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE LUXEMBOURGEOISE DANS NOTRE ÉTAT DE DROIT

Dans un récent message, le pape Jean-Paul II condamne sans réserve les mariages homosexuels et exhorte, à ce propos, les hommes et femmes politiques de tous bords et ceux et celles appartenant à la démocratie chrétienne locale (CSV-PCS) à obéir scrupuleusement aux dogmes et préceptes du droit canonique.

L'Association Liberté de Conscience Luxembourg dénonce avec vigueur cette nouvelle ingérence de l'Église catholique locale dans la société civile. C'est une immixtion intolérable dans notre état démocratique et témoigne, une fois de plus, de l'attitude intégriste du Vatican et du Saint-Siège non-signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Malgré son "Mea Culpa" historique et ses actes passés de repentances hypocrites, l'Église catholique dévoile une fois de plus au grand jour son non-respect des droits de l'homme, dont elle feint hypocritement être le fidèle gardien en les ayant bafoués tout au long du XIX^e et XX^e siècles en soutenant sans réserves les régimes totalitaires du Troisième Reich et les dictatures du Portugal salazariste, de l'Espagne de Franco, de l'Italie mussolinienne et de l'Autriche dolfussienne.

Cette actuelle arrogante leçon de morale cléricale nous oblige à rester plus que jamais vigilants et à défendre les acquis démocratiques, face à cette nouvelle vague religieuse de "réévangélisation" en cours dont les Etats-unis mènent au Moyen-Orient la croisade au nom du Bien et du Mal.

Car, ne l'oublions pas, les ennemis de la démocratie de par le monde, à Rome, La Mecque ou Washington, au nom de leurs dieux respectifs et croyances irrationnelles, ne désarment pas et restent un défi permanent aux valeurs démocratiques !

*Le Comité de l'association
LIBERTÉ DE CONSCIENCE a.s.bl.*

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2003 DE "LIBERTÉ DE CONSCIENCE"

L'Assemblée générale de "LIBERTÉ DE CONSCIENCE", siégeant à Luxembourg

Constate :

- Que ses efforts de rendre transparent le financement de l'Église par l'Etat, exigé par 94 % de nos concitoyens, reste un tabou tant que l'Église catholique et le parti chrétien social persistent à exercer leurs pouvoirs abusifs malgré une fréquentation insignifiante des églises ;
- Que l'Etat continue à conclure des conventions avec d'autres cultes religieux, ce qui constitue une discrimination pour tous les non-croyants ;
- Qu'il est indispensable de faire établir un état complet de toutes les lois et de tous les règlements âgés de plus de cent ans et tombés officiellement "en désuétude" ;

Réitère :

son soutien à toutes les organisations militant pour le seul financement de l'École publique, ("Argent public à École publique"), qui est systématiquement délaissée depuis des décennies pour des raisons doctrinales en faveur de l'école privée ;

S'oppose :

avec la dernière vigueur à la réintroduction par le milieu ecclésial et cléricale du "délit de blasphème" dans le projet de loi sur la réforme de la presse (Loi 1869) ;

Critique :

l'attitude du Premier Ministre pour manquement à sa promesse, de réserver un siège à "Liberté de Conscience" au sein du Conseil National des Programmes (C.N.P.) ;

Appuie :

sans réserve les mouvements de citoyen(ne)s dans leur lutte contre les mesures de restriction de la liberté individuelle, d'expression et d'action de tout genre ("loi pour la protection de la propriété et la liberté de mouvement") ;

Défend :

au niveau européen fermement les forces laïques de tous les pays européens contre l'intention acharnée du lobby des évêques catholiques, installé officiellement à Bruxelles (COMECE), qui veut introduire à tout prix une référence à Dieu et à sa tradition chrétienne séculaire dans le préambule à la Charte Européenne ;

Fait un appel pressant :

à toutes les citoyennes et citoyens et surtout à la classe politique de ne plus accepter la tutelle cléricale et d'œuvrer enfin pour un gouvernement laïque qui réalisera la stricte séparation de l'Etat et des Églises.

AFGHANISTAN

LE GOUVERNEMENT ORDONNE L'ARRESTATION DU RÉDACTEUR D'UN JOURNAL POUR BLASPHEME

Le nouveau gouvernement afghan soutenu par les Etats-Unis a interdit l'hebdomadaire *Aftaab* pour avoir publié des articles "sacrilèges". Tous les exemplaires du journal distribués en kiosque ou par des vendeurs ont été confisqués. Le rédacteur en chef Sayed Mir Hussein Mahdavi et son assistant iranien, Ali Reza Payam Sistany, ont été arrêtés à Kaboul le 17 juin 2003 sur ordre du gouvernement et interrogés par les services du Procureur général. Aucun mandat d'arrêt n'avait été délivré avant l'arrestation. Les deux journalistes sont actuellement détenus au centre de détention de Kaboul, ne sachant quel sort leur sera réservé. Ils sont accusés d'avoir violé la loi sur la presse de l'Etat islamique qui, en son article 31 interdit toute offense contre l'islam. La Cour Suprême d'Afghanistan peut ouvrir sur le champ des procès pour blasphème contre tout présumé offensé, déclaré comme tel par le gouvernement, et décider de leur condamnation.

L'"International rationaliste" condamne fermement l'arrestation des deux journalistes ainsi que la censure à l'encontre de leur journal. S'adressant dans une lettre au Président afghan, Hamid Karzaï, le président de l'Internationale rationaliste, Sanal Edamaruku, écrit : "Après un long et sombre épisode de despotisme religieux, l'Afghanistan a un besoin urgent de recouvrer la liberté d'expression et la liberté de presse et de créer un avenir positif pour son peuple. Nous faisons appel à vos bons offices pour garantir ces droits fondamentaux et prévenir un retour aux anciennes pratiques d'oppression brutale des Talibans au nom de la religion. Nous vous demandons de lever toutes les charges

qui pèsent sur Sayed Mir Hussein Mahdavi et sur son assistant Ali Reza Payam Sistany et de les libérer sans délai."

Des lettres de protestation demandant la libération immédiate des journalistes ont également été envoyées par le Comité pour la protection des journalistes basé aux Etats-Unis et l'organisation pour la liberté de la presse "Reporters sans frontières" en France.

"La religion plus le pouvoir politique c'est le despotisme" constitue, selon le ministre délégué à la culture et à l'information, Abdul Hamid Mubariz, l'une des remarques sacrilèges ayant conduit à l'arrestation. "Ce sont des questions sensibles et blasphématoires auxquelles nous ne pouvons rester indifférents" a déclaré le ministre. Les partisans de Mahdavi affirme que le gouvernement détourne la loi sur la presse et tente de préserver des intérêts privés sous couvert de préoccupations religieuses. Mahdavi est un réformiste qui ne cache pas ses convictions selon lesquelles l'Afghanistan doit se doter d'un gouvernement laïc (séculier). En outre, c'est un écrivain intransigeant qui maintient en éveil l'opinion publique et qui garde la mémoire ouverte comme une plaie béante. Il critique ainsi ouvertement les leaders talibans (dont bon nombre sont de nouveau aux affaires) ainsi que les hommes politiques anti-talibans prêt à travailler "au prix du sang du peuple". Dans son article "Le fascisme sacré" publié le 11 juin 2003 dans l'*Aftaab*, il accuse les dirigeants de l'Alliance du Nord, y compris l'ancien Président Rabbani et l'actuel Vice-président Khalili pour leur rôle durant la guerre civile qui a eu lieu entre 1992 et 1996 et qui a fait plus de 50.000 morts et s'est soldée par l'arrivée au pouvoir des talibans.

PAKISTAN

DES ACTIONS COURAGEUSES CONTRE LES NOUVEAUX TALIBANS

La Cour Suprême du Pakistan pourrait mettre un terme à l'implantation de la loi islamique dans la Province Frontalière du Nord-Ouest (PFNO). Le 2 juin 2003, la PFNO, dirigée par la coalition Mutahida Majlis-e-Amal (MMA) qui représente une ligne dure de l'islamisme, est devenue la première province du Pakistan à adopter la chariah. Des forces de police religieuses y ont également été mises en place en vue d'imposer les règles des talibans.

Le vote de l'assemblée provinciale instaurant la chariah est toutefois inconstitutionnel et illégal selon une requête constitutionnelle, déposée entre-temps au niveau de la Cour suprême par l'éminent avocat et professeur d'université Dr Muhammad Aslam Khaki. Au terme de cette requête, prévue à l'article 184 (3) de la Constitution pakistanaise, les assemblées provinciales n'ont pas compétences

pour faire voter de telle loi. Les décisions relatives à l'islamisation sont du seul ressort des institutions fédérales. Le Dr Khaki a demandé à la Cour suprême de décider, dans la mesure où il s'agit d'une question d'intérêt général intéressant toute la nation, si une assemblée provinciale, dominée par de petits groupes sectaires non prévue par la Constitution, avait ou non le droit de son propre fait d'imposer l'islam et la chariah.

(...)

La Cour suprême a envoyé aux législateurs concernés des avis leur demandant de prouver leur niveau d'études. Anticipant une décision potentiellement favorable de la Cour suprême, un tribunal du Peshawar compétent en matière d'élections a d'ores et déjà disqualifié l'un des

législateurs de l'assemblée de la PFNO. La coalition MMA a annoncé qu'elle ferait entendre ses protestations au niveau national.

Le Dr Aslam Khaki est bien connu pour son courageux combat contre le fondamentalisme. Il a été avocat de la défense dans de nombreux procès pour blasphème, parmi lesquels celui intenté contre le Dr Younus Shaikh. Ni la sagesse et l'engagement du Dr Khaki, ni l'énorme vague de protestation internationale soulevée par cette affaire n'ont toutefois pu empêcher la condamnation à mort du Dr Shaikh en août 2001. Après deux ans et malgré deux appels, le Dr Shaikh se trouve toujours dans les couloirs de la mort (pour toute information complémentaire sur cette affaire, consulter notre site : www.rationalistinternational.net)



Traduction de J.-M. OISEL

Est-il le seul à prôner la chariah en Afghanistan ?

NOUVELLES D'ITALIE

Italialaica a publié un "Manifeste laïque", celui d'une autre Italie dont il faudra bien tenir compte. Le voici, en 10 points.

1. Oui à l'autonomie et au pluralisme des Etats.
2. Non aux ingérences des hiérarchies ecclésiastiques.
3. Oui au renouveau de l'Ecole Publique.
4. Non au financement d'état, directement ou indirectement pour les écoles privées.
5. Oui à la liberté de l'enseignement.
6. Non aux manœuvres pour tourner le principe : "sans charges nouvelles pour les Etats".
7. Oui à la liberté d'expression pour toutes les religions.
8. Non aux privilèges de l'Eglise catholique.
9. Oui à la liberté de conscience et de choix culturel pour chaque individu.
10. Non aux lois qui provoquent des désaccords entre citoyens.



Ce "Manifeste" est dans la suite logique d'un colloque tenu en février 2002, à Rome, pour réclamer une constitution laïque pour l'Europe

Par ailleurs, si nos amis Italiens ne signalant que peu de cas – pour l'instant – de ports du foulard, ils ont fait des déclarations très nettes pour condamner ce signe de reconnaissance religieuse, et apporter leur soutien aux actions menées par les Laïques français.

Yves PRAS

EUROPE DES RÉGIONS

Monsieur Michel Barnier, commissaire européen, ancien ministre de la France, s'est répandu dans les médias, au moment de la préparation de la constitution européenne pour donner, en douceur, de ceux qui veulent la fin des Etats pour aller vers une Europe des régions ? Tout particulièrement dans "Les Dernières Nouvelles d'Alsace", où on pouvait lire : "Le mirage d'une Europe des régions, désiré par certains, redouté par d'autres, finit par s'évanouir".

Le paradoxe est qu'au même moment presque tous les Etats d'Europe – y compris la France –, après bien des atermoiements, paraissent avoir renoncé aux excès de la centralisation.

Je **VEUX** que l'Union européenne fasse un plus grand effort pour reconnaître cette réalité de régionalisation.

L'Union européenne doit changer sa façon d'opérer

pour mieux faire coller ces politiques avec les réalités du terrain... obligation de consulter les collectivités territoriales en amont des propositions... puis en aval de leur adoption.

Certains y verront l'amorce d'un rapport direct de ces collectivités avec l'Europe.

Il propose aussi de mieux protéger le principe de subsidiarité, de façon à ce que chaque collectivité puisse s'adresser directement à l'Europe, en passant par dessus les Etats.

Sa conclusion est éloquente :

"L'heure des régions en Europe, c'est aussi l'heure pour l'Europe. Nous devons trouver une place pour les collectivités territoriales qui permette de mieux prendre en compte leur expérience, leur culture et leur histoire.

Yves PRAS

DU COTÉ DU VATICAN

LE PAPE JEAN-PAUL II EN FRANCE EN 2004 Non à l'Europe chrétienne !

On croyait en être débarrassé depuis les Journées Mondiales de la Jeunesse Catholique de 1997 : le pape Jean-Paul II va probablement venir en France en 2004 ! Le prétexte est, cette fois, une invitation de la Conférence des Évêques de France aux Semaines Sociales de France qui auront lieu à Lille pour leur centenaire. Comme il serait dommage de ne pas en profiter pour parcourir un pays qu'il a déjà visité à sept reprises, le pape ne limitera pas sa visite à la ville de Lille mais prévoit aussi de se rendre à Strasbourg pour y plaider, une fois de plus, pour une Europe chrétienne marchant droit aux ordres du Vatican. Jean-Paul II avait effectué une visite similaire au Parlement de Strasbourg en octobre 1988 pour y délivrer le même message d'alignement sur la doctrine de l'Église du pape au Parlement.

La visite du pape n'est pas plus acceptable que les précédentes : usant de son pseudo statut d'État qu'il accompagne adroitement d'une mission supra nationale, le Vatican ne connaît ni frontières ni limites dans ses élans évangélistes ; son ingérence planétaire est le mépris de l'émancipation des nations vis-à-vis du divin. Sachant que le contribuable sera une fois de plus assigné au paiement de la dîme papale, refusons le déplacement du pape au Parlement de Strasbourg ! A l'heure où on observe pléthore de convertis récents à la laïcité, la venue du pape

(inséparable d'ambitions antilaïques avouées) sera un test pour tous les faux laïques de l'U.M.P. emmenés par le Président de la République.

Le pape contre une Europe laïque

Le contenu de sa venue dans l'Alsace concordataire est déjà connu comme Jean-Paul II n'en finit pas de rabâcher sa haine et sa phobie d'une Europe laïque. Le 3 août 2003, à Castelgandolfo, Karol Wojtyla a exhorté ses ouailles à résister à la laïcisation de l'Europe en invoquant ses racines chrétiennes : *"il faut un nouvel effort pour faire face aux défis du laïcisme"*. C'est la négation que l'héritage humaniste est seul responsable de l'émergence du système de progrès qu'est la laïcité républicaine.

Le refus de la laïcité s'exprime aussi par l'omniprésence des rites chrétiens dans la vie de l'individu, chose que le dictateur romain n'a pas manqué de rappeler en insistant sur le rôle du dimanche qui doit conserver sa spécificité chrétienne.

D'où l'urgence de se mobiliser contre la venue du pape à Strasbourg en 2004, signe de son obsession d'une Europe chrétienne.

Jocelyn BÉZECOURT

N.D.L.R. : A l'heure où nous écrivons ces lignes, la santé du pape inquiète son entourage : il n'est pas exclu que ce voyage soit annulé.

AUX PAYS DE L'ISLAMISME

UNE BANQUE CONFORME A L'ISLAM EN ANGLETERRE

Comme tout est bon pour capter le client, la banque anglaise HSCB propose, depuis la mi-juillet 2003, des facilités de paiement aux musulmans. Ceux-ci percevaient comme une réelle souffrance le système de prêts pour acheter leur logement mais, grâce à l'hypocrisie du système mis en place par HSCB, ils pourront désormais devenir propriétaires sans le passage obligé par la souscription d'un prêt.

<http://perso.wanadoo.fr/atheisme/hscb.html>

TARIQ RAMADAN PERD SON PROCÈS CONTRE ANTOINE SFEIR, MAIS LE GAGNE CONTRE LYON MAG

En octobre 2001, le magazine *Lyon Mag* publie une enquête sur l'islamisme qui mettait en cause Tariq Ramadan pour son ascendant intellectuel sur les jeunes musulmans qui, ensuite, pouvaient verser dans le terrorisme. Par son double langage, Ramadan tient des propos modérés devant les non-musulmans alors qu'il se montre plus radical face aux jeunes fous d'Allah.

Trois mois plus tard, la revue publie un entretien avec Antoine Sfeir qui développe le même thème du double discours en le désignant comme "un fondamentaliste charmeur spécialiste du double langage". Tariq Ramadan, ayant peu apprécié que le masque soit découvert sans plus de pudeur

(islamique), intente deux actions en justice pour diffamation.

Un verdict ambigu a été rendu fin mai 2003 par la Cour d'appel de Lyon : la revue *Lyon Mag* est condamnée pour diffamation alors qu'Antoine Sfeir est relaxé. La relaxe pour Antoine Sfeir est une excellente décision qui, désormais, permet à quiconque de qualifier les propos de Tariq Ramadan selon les termes de Sfeir.

Liberté est ainsi donnée à l'examen critique des manigances de Tariq Ramadan, une liberté qui ne s'use que si on ne s'en sert pas...

Lire l'ensemble de l'affaire : <http://perso.wanadoo.fr/atheisme/tariqramadan.html>.

LECTURE : DU STATUT INFÉRIEUR DE LA FEMME EN ISLAM

Ghassan Ascha, *L'Harmattan*

S'il est un livre qui soit nécessaire sur la question du traitement de la femme dans l'islam, c'est bien celui de Ghassan Ascha. C'est sans détour et avec grand courage que l'auteur démontre, textes à l'appui, que la pensée islamique demeure embourbée dans son mépris des femmes, aujourd'hui comme au temps de l'Hégire.

L'étude de Ghassan Ascha est une référence extraordinaire, un travail remarquable par son courage. Sa très riche

documentation place les auteurs musulmans en face de la misogynie, des absurdités et des contradictions qui, seuls, ont assuré leur notoriété parmi la masse ignorante. L'islam n'est que la soumission au Coran et sa permanence requiert l'oppression des femmes ; les gourous et autres oulémas ont bien compris que la libération de celles-ci conduirait la religion à sa perte. A lire d'urgence.

<http://perso.wanadoo.fr/atheisme/ascha.html>

MOUVEMENT DES MAGHRÉBINS LAÏQUES DE FRANCE

(Extrait d'un courriel)

Le discours tenu par certaines femmes voilées et par les hommes islamistes, qui consiste à dire qu'il n'y a aucune arrière-pensée dans le port du voile, et que le port du voile n'est que l'expression de la foi, est faux. Il y a une véritable stratégie multipolaire et multidimensionnelle visant à creuser des brèches dans les organes vitaux de la République. Nous devons donc avoir constamment à l'esprit que "l'ennemi" de la République et de la laïcité est très organisé et poursuit une stratégie. D'ailleurs, nous savons aujourd'hui qu'il y a une alliance informelle entre le Vatican, les intégristes musulmans, et certains orthodoxes juifs (le Rabbin Sitruk a soutenu le port du voile lors de son interview au *Figaro*). Nous pourrions parler de certaines branches de l'extrême droite qui se frottent les mains en attendant les prochaines élections.

Les "arabes" laïques doivent se manifester. Leur immobilisme joue contre eux et en faveur des islamistes. Notre mouvement s'est donné pour principale vocation de mobiliser les maghrébins qui ont expérimenté la République et la laïcité et qui souhaitent que ça dure. Nous, maghrébins, avons notre part de responsabilité dans ce qui se passe aujourd'hui, car nous avons vécu une citoyenneté passive. Il faut absolument que chaque "arabe" se sente concerné par la défense de la République et de la laïcité. On ne peut y arriver sans l'implication d'intellectuels, d'artistes, d'écrivains et d'essayistes d'origine maghrébine qui acceptent de monter au créneau pour contrecarrer les agissements des intégristes.

Dans tous les cas, sachez que nous sommes bel et bien présents. N'hésitez pas à faire appel à nous.

Cordialement ,

A. Jbil , *Mouvement des Maghrébins Laïques de France*
<http://www.maghrébins-laïques.fr.st>

“LES SÉISMES ? C’EST LA FAUTE AUX FEMMES”

(Extrait d'un article de Nassim Amar dans les D.N.A.)

Pour nombre d'Algériens, réceptifs aux discours des islamistes radicaux, “le séisme qui a frappé l'est d'Alger est une punition de Dieu contre des Algériens peu respectueux des valeurs de l'Islam”. A leurs yeux, certaines femmes sont le vecteur de cette “malédiction”.

Les femmes non voilées qui portent des tenues légères sont, encore une fois considérées, comme les principales sources de ces malheurs. “Lors du séisme qui a détruit El Asnam (200 km à l'ouest d'Alger) en 1980, nous avons entendu les mêmes explications, les mêmes reproches aux femmes non voilées.

Vingt-trois ans après, et comme si rien n'avait changé, les



femmes sont montrées du doigt et accusées d'avoir provoqué la colère de Dieu qui a envoyé un séisme pour punir les Algériens. Au début des années 90, les intégristes disaient que les femmes qui travaillaient étaient responsables du chômage des jeunes. A chaque fois, les femmes sont accusées d'être à l'origine de tous les malheurs qui frappent le pays. Dans des situations d'angoisse comme celle qui a suivi le dernier séisme, les gens cherchent souvent des explications qui ne sont pas logiques pour se consoler. Mais accuser à chaque fois les femmes relève de l'ignorance et prouve que l'intégrisme a encore de beaux jours devant lui en Algérie”, estime une sociologue.

LA VOIX D'UN ISLAM MODÉRÉ ET OUVERT

(Extraits d'une chronique d'Ali Ahmad Esbed, alias Adonis, poète arabe syrien)

L'islam ne doit s'afficher qu'à la mosquée. Certains prétendent que la femme musulmane en Occident choisit le voile, et qu'elle est seule à décider de le porter, en toute liberté. C'est là un argument qui demanderait à être longuement discuté. Mais, lorsqu'on voit à Paris, par exemple, des petites filles voilées qui n'ont parfois pas plus de 4 ans, peut-on vraiment prétendre qu'elles portent le voile par leur seule volonté ? Plus profondément, pourquoi les musulmans fondamentalistes émigrés en Occident ne voient-ils dans l'ouverture de leurs pays d'accueil qu'un moyen d'annoncer à tous leur enfermement et leur isolement, leur émigration à l'intérieur même de l'immigration ? Ils ne sont pourtant présents dans ces pays que grâce à leur ouverture. C'est pour cela que, lorsqu'ils expriment leur croyance, par le port du voile ou de la barbe, ils attendent en premier lieu à l'islam en le réduisant à de superficielles questions de forme. Ils l'exposent à la face du monde comme un slogan en en faisant un simple rite formel.

(...)

Cette insistance à paraître différent a aussi un aspect théâtral et exhibitionniste, qui ne s'accorde pas avec le concept de religion. A la base de l'expérience religieuse, il y a une dimension intime, presque secrète, toute de simplicité, de pudeur, de silence et de retour à soi, très éloignée de

ce culte des apparences. Lorsque certains califes abbassides ont ordonné aux non-musulmans de porter des signes distinctifs, cela provoqua un vif mécontentement. C'était un signe de crispation et de recul. Et c'est la marche de la société qui annula bientôt ces mesures. Il est étrange et incompréhensible que certains musulmans en Occident insistent pour revêtir de tels signes distinctifs. Il y a dans cette insistance une insulte à leur histoire, une condamnation de leur culture et de leur présence dans le monde. A méditer le cas du voile, on s'aperçoit qu'il n'est pas une simple infraction à la loi et à la culture de l'autre, mais avant tout une insulte à soi-même. C'est un autre rapport à la vie, cette fois-ci dans les bras de la mort.

Pour conclure, je dirai que les interprétations religieuses qui imposent le port du voile à la femme musulmane dans un pays laïque distinguant le religieux du politique et affirmant l'égalité des droits et des devoirs entre les femmes et les hommes révèlent une mentalité qui ne se contente pas de voiler les femmes, mais désire profondément voiler l'Homme, la société, la vie dans son ensemble. Et voiler la raison.

Adonis

(via internet : www.gaucherepublicaine.org)

N.D.L.R. : *Quel message musulman est le plus authentique ? Nous ne pouvons que souhaiter que la voix d'“Adonis” soit universellement entendue...*

MARIAGE FORCÉ DANS L'ISLAM DE FRANCE

Dans son absolutisme, l'islam ne laisse aucune parcelle de vie privée à ses adorateurs. De la naissance au décès, l'individu est soumis à une foi archaïque et oppressante. Les femmes, dès leur plus jeune âge, subissent une loi patriarcale qui a tôt fait de leur intimer l'obéissance au père, au frère, au mari. Mais ne s'agirait-il pas que des vestiges d'une époque ancienne qu'on ne saurait rencontrer dans une démocratie laïque ? A Grigny (Essonne), la jeune Leïla témoigne que le passé barbare de l'islam perdure dans le quotidien des jeunes Françaises dont les parents sont issus de l'immigration maghrébine. Le récit de son mariage forcé est édifiant :

<http://perso.wanadoo.fr/atheisme/mariageforce.html>

TÉMOIGNAGE D'UNE ALGÉRIENNE SUR L'ISLAMISATION DES MENTALITÉS EN FRANCE

Début 2003, une algérienne d'une quarantaine d'années, athée et militante féministe, souhaite obtenir un rendez-vous à l'hôpital de l'Hôtel Dieu dans le quatrième arrondissement de Paris. Par téléphone, elle demande une mammographie et quelle n'est pas sa surprise quand, à l'énoncé de ses nom et prénom, son interlocutrice s'excuse en avouant que, le jour considéré, aucune manipulatrice ne sera présente et que sa demande ne peut alors être satisfaite ! **Avoir un nom à consonance arabe est donc assimilé par le personnel de l'Hôtel Dieu à une adhésion à l'islam et signifie, conséquemment, l'impossibilité d'être examinée par un homme.** L'interlocutrice a alors motivé son refus par les nombreuses protestations de musulmanes qui refusent d'être examinées par des hommes.

Il est inacceptable qu'un établissement public, donc laïque, cède aux pressions obscurantistes d'une classe de la population obsédée par les préceptes coraniques. L'islam pare d'un voile prétendument pudique une revendication sexiste faisant de la femme un être réduit au mariage et à la procréation.

Après les piscines réservées aux musulmanes, à quand la suppression des études de gynécologie pour les hommes ? Ou l'imposition de médecins femmes pour les femmes et de médecins hommes pour les hommes ? D'enseignantes pour les filles et d'enseignants pour les garçons ? Et, naturellement, à quand l'instauration d'une justice islamique spécifique pour les musulmans ?

Noter que le Secours islamique pratique lui aussi la sélection sur le patronyme pour les abonnés au téléphone en exhortant au paiement de l'aumône uniquement les citoyens dont le patronyme est à consonance arabe.

Jocelyn BÉZECOURT

ANDRÉ MALRAUX DÉMENT...

Notre ami Thierry Pescatore, ancien président du mouvement "Liberté de conscience" (Luxembourg) nous adresse un rectificatif paru dans *Le Monde* du 20 août 2003 :

"Nombre de journalistes et d'auteurs, sans prendre la précaution élémentaire de vérifier leurs sources, citent à tort et à travers à longueur de leurs thèses pour réintroduire le religieux dans nos sociétés sécularisées la citation qui aurait été faite par André Malraux, à savoir : *"Le XXI^e siècle sera spirituel ou ne sera pas."*

La citation remonte à un journaliste inconnu et Malraux lui-même déclara n'avoir jamais dit cela : "On m'a fait dire que le XXI^e siècle sera religieux. Je n'ai jamais dit cela, bien entendu, car je n'en sais rien. Ce que je dis est plus incertain. Je n'exclus pas la possibilité d'un événement spirituel à l'échelle planétaire" (Le Point, 1975).

Thierry Pescatore

Courrier de lecteur



In memoriam

Avant le drame de Manhattan, il y a trente années de cela, le 11 septembre 1973, le fascisme militaire de Pinochet, aidé, financé, soutenu et téléguidé par la C.I.A. étatsunienne, écrasait la démocratie chilienne. Salvador Allende tombait sous les coups de la triple alliance de l'armée, de l'Eglise et des milieux financiers internationaux.

On en a peu parlé au trentième

UN AUTRE 11 SEPTEMBRE

anniversaire, et aux U.S.A., l'opinion publique a omis de "faire pénitence" pour ce coup d'Etat répugnant.

Quand nos amis américains se demandent pourquoi toute une partie de l'opinion publique mondiale leur en veut, ils feraient bien de réviser l'histoire récente du monde et faire le bilan de tous les régimes exécrables qu'ils ont soutenu.

Ils ne sont pas les seuls à supporter le poids d'une légitime condamnation morale, mais ils sont largement responsables de l'anti-américanisme qu'ils déplorent.

Emile Risson

DÉCLARATION DE L'ASSOCIATION SUISSE POUR LA LAÏCITÉ SUR L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES (A.G.C.S.)

La laïcité s'est constituée au cours des siècles au gré de l'expérience politique des peuples et des gouvernants, suivant la réflexion des plus grands esprits, et au prix de sacrifices innombrables. Elle établit une sphère politique et juridique autonome, indépendante des intérêts et des appartenances particuliers, et destinée à être prise en main par les citoyens des républiques selon les règles de la démocratie.

Bien qu'elle donne par définition la priorité à la politique et au droit sur l'économie, la laïcité en tant que telle n'a pas de recommandation particulière à faire valoir quant aux systèmes économiques en vigueur. Elle défend, à côté des institutions publiques, l'existence d'institutions privées comme conforme à la liberté. En particulier, elle ne s'oppose pas à ce que des accords internationaux puissent s'établir entre les États afin de mieux contrôler le commerce mondial, pour autant que leur action aille dans le sens de l'intérêt général et à condition qu'ils respectent le périmètre de l'action politique tel qu'il est défini par la volonté du "laos", autrement dit de la collectivité des citoyens, dans la conformité de leurs intérêts communs et du droit.

La sphère publique ne peut faire l'objet d'aucune forme de négociation privée.

C'est pourquoi l'Association suisse pour la laïcité ne saurait rester à l'écart des discussions actuellement en cours au sujet de l'Accord général sur le commerce des services, défini comme partie de l'Organisation mondiale du commerce.

Cet accord juridiquement inédit fait obligation aux 144 États membres de l'O.M.C., dont les 15 formant l'Union européenne, de soumettre à négociation réciproque et périodique les secteurs et le degré de privatisation de leurs services publics. Exceptant le judiciaire, la police et l'armée, il intéresse les services de l'environnement, de l'énergie, de la culture, des télécommunications, des transports, de l'instruction publique et de la santé, désormais conçus comme des marchés.

Son entrée en vigueur signifie que tout État abritant des institutions privées pourra se voir mis en demeure par tout autre État d'accueillir sur son territoire, sous peine de lourdes sanctions financières, un établissement concurrent susceptible de réclamer des subventions publiques à la même hauteur que celles dont bénéficient les services publics de l'État accueillant. Il n'est pas difficile de comprendre qu'un tel dispositif mènera fatalement les gouvernements à refuser à leurs secteurs publics tout avantage dont l'équivalent pourrait dès lors être réclamé par des agents privés.

Les intérêts que sert cet accord le désignent clairement comme l'expression indirecte du secteur financier international et des menées conjointes de ce qu'il est convenu de nommer le néolibéralisme. Fondé sur le mépris des États et de la souveraineté populaire, cette opération vise à restreindre au minimum les possibilités d'intervention civique dans la société.

Cette mise en équivalence subversive et sournoise des institutions de l'État et des entreprises privées revient à terme à la liquidation des instruments politiques dépendant des citoyens et à leur confiscation au seul profit du marché. Cette perspective met gravement en cause l'exercice de la citoyenneté, la certification nationale des diplômes, les régulations juridiques du travail, et interdit à terme tout contrôle autre que consumériste et factieux sur les conditions générales de l'existence civique. En sommant le droit politique au droit des affaires, en substituant peu à peu le marché à l'espace public, on prétend annuler l'effort séculaire des citoyens pour mieux vivre et décider ensemble de leurs destinées.

Le prétendu néolibéralisme constitue dans les faits une dérive monstrueuse du capitalisme. Loin de s'inscrire dans la descendance du libéralisme politique véritable dont nous sommes héritiers et dont la laïcité est issue, visant à remplacer partout la loi par des contrats privés, il représente la forme moderne la plus active et la plus dangereuse du cléralisme, dont il reconduit la rhétorique de fatalité, l'idéologie naturaliste, les déterminismes, et jusqu'aux rituels collectifs.

Le silence et le secret gouvernemental et médiatique qui entourent ces basses messes depuis leur ouverture, puisqu'il prive les citoyens des informations nécessaires au débat public que ces questions méritent à l'évidence, constitue une forme initiale de confiscation. Il ne nous incite guère à adopter une approche mesurée.

L'Association suisse pour la laïcité tient l'A.G.C.S. pour une déclaration de guerre à la citoyenneté et au droit des gens.

Elle demande aux autorités fédérales de s'en retirer et d'informer d'ici là les citoyens du détail des discussions en cours.

Elle se réserve de refuser et de contribuer à faire refuser toute adhésion à une Europe contractante pour tout ou partie dudit accord. a

Elle se réserve également le droit de mettre en examen la notion de libre-échange et d'étudier la possibilité de placer les institutions d'intérêt public sous le droit régalién de l'Etat.

Dans le cadre légal, elle s'opposera à toute action allant dans le sens de l'A.G.C.S. et s'associera à toute action visant à le contrer.

*Le Comité de l'Association suisse pour la Laïcité
23 juin 2003*

EXTRAIT DE PRESSE

Dans "L'Veil normand", un excellent article de Frédéric Lescat (30.7.03) intitulé "La Laïcité, sacrée liberté" dont nous extrayons ce paragraphe final :

Contexte mondial

Pour les humanistes qui se disent contre l'ultralibéralisme, la laïcité est un des garants d'une société multiculturelle.

Qu'on parle aujourd'hui de mondialisation, il faut aussi se pencher sur d'autres contenus, et tendre à l'harmonie.

La rédaction de la constitution européenne participe de ces textes fondateurs qu'il faut retourner plusieurs fois. Ce continent sera-t-il laïque, le régionalisme n'est-il pas un net recul notamment pour des pays comme la France ?

En Europe, le nationalisme se développe à nouveau et l'on connaît en France le poids de l'extrême-droite.

Durablement, la laïcité est une chance pour la paix. Les conflits du Moyen Orient ou des Balkans sont la parfaite

illustration que les haines religieuses ou ethniques amènent tout sauf la paix.

En sachant que les pays de l'Est frappent ou frapperont dans les prochains mois à la porte de l'Union européenne, la question est de savoir sur quel projet nous partons. Car la base de l'Union, c'est un projet de paix et non un contexte économique.

Dans l'avenir, les citoyens français, d'Europe, voire du monde, résisteront-ils à la facilité du renoncement, au confort de la pensée unique ?

Sources : *Projet de Traité instituant la constitution européenne, du 20 juin 2003.*

Mouvement Europe et Laïcité, présidé par Etienne Pion.

Livre blanc de la laïcité, Godf.

Frédéric Lescat

Nous pouvons adresser, sur demande, copie intégrale de l'article de F. Lescat.

BULLETIN D'ADHÉSION OU D'ABONNEMENT A EUROPE ET LAÏCITÉ

M., Mme, Mlle : NOM et prénom :

Adresse :

Code postal et ville (pays évent.) :

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- Adhésion - Abonnement au bulletin 16 €
- Adhésion de **soutien** - Abonnement 20 € (et +)
- Abonnement seul 8 €

Libellez vos chèques à l'ordre de C.A.E.D.E.L. ou EUROPE et LAÏCITÉ
Adressez-les au siège de l'association : 11, avenue des Huguenots - 94420 LE PLESSIS-TRÉVISE

P.S. : Amis belges et luxembourgeois : les chèques en euros émis hors de France étant toujours frappés de frais importants, nous vous conseillons de continuer à utiliser notre compte postal belge ☞ post-chèques N° 000-0563831-67 - Bruxelles 110

LA VIE DU MOUVEMENT

Nous avons effectué un rappel auprès de nos amis "anciens adhérents" perdus de vue depuis quelques temps. L'informatisation de notre fichier et de la comptabilité nous a permis de maîtriser de façon précise la situation administrative de chacun.

Nous ne manquerons pas de suivre de très près l'évolution des situations personnelles au regard de la trésorerie, afin d'aider chacun à y voir clair.

Toutefois, ces lettres de rappel (qui ne peuvent être intégrées au routage global d'Europ et Laïcité) coûtent cher. Merci à vous d'anticiper en réglant spontanément la cotisation 2003 (et peut-être même 2002 en cas de retard) ou... 2004 par avance...

Merci à notre trésorier Joël Douared qui, pendant plusieurs années, nous a permis d'avoir une comptabilité équilibrée et rigoureuse. Son éloignement de Paris lui compliquait la tâche et il a demandé à être relayé.

C'est chose faite après l'acceptation de Gérard Gorgeon de le remplacer : que celui-ci soit remercié.

Alors, ami adhérent/abonné, pensez à notre combat en le soutenant de vos versements : nous n'avons ni subventions, ni publicité et nous sommes tous des bénévoles depuis des années et même des décennies.

La Laïcité est à l'ordre du jour : sa promotion en France et en Europe dépend de nous tous. Faites abonner/adhérer des personnes de votre entourage.

Le bureau du M.E.L.

P.S. : Nous avons des projets importants sur le plan de l'action laïque européenne pour 2003-2004. La concertation interassociative se développe. Avec le **50^e anniversaire de notre mouvement** en 2004 (création 1954 !) nous souhaitons pouvoir mettre un potentiel militant au service encore accru de notre cause.

Merci de nous y aider. **Voir page suivante.**

LA VIE DU MOUVEMENT (*suite*)

APPEL A COOPÉRATION MILITANTE

M., Mme, Mlle :

Adresse postale :

Tél. :

Autres coordonnées :

souhaite coopérer à l'engagement du Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ.

Signature :

A retourner au siège du Mouvement (voir page 1).

Notre mouvement est en cours d'expansion continue en Europe comme en France et ses positions sont reçues avec intérêt, partout où est abordée la réflexion sur les solutions laïques. Notre force est la très large implantation géographique de nos adhérents/abonnés, où qu'ils résident.

Si nous parvenons à faire de cet éparpillement un tissage militant, le maillage de nos réseaux se solidariserait et gagnerait en efficacité.

Si, à titre personnel, VOUS ami lecteur, vous pouvez accomplir un des actes concrets suivants, CONTACTEZ-NOUS par courrier postal, fax, internet, téléphone (coordonnées page 1) ou adressez-nous le bulletin ci-dessus, avec votre choix ci-dessous souligné.

- Envoi de courtes informations locales, nationales ou européennes concernant l'engagement laïque.
- Relais sur site électronique personnel d'informations extraites de nos publications.
- Liste de sympathisants pour envoi d'un numéro d'*Europe et Laïcité*.
- Possibilité de fonder un "Cercle des amis d'Europe et Laïcité".
- Contacts avec des élus et responsables associatifs laïques.
- Initiative publique de notre mouvement, envisageable dans votre région.
- ... ou toute autre forme d'action.

FAITES-VOUS CONNAITRE ET FORMULEZ VOS PROPOSITIONS

Un exceptionnel outil de culture laïque

LAÏCITÉ

Textes choisis et présentés par Henri PEÑA RUIZ

édités chez G.F. Flammarion (7,50 €) dans la collection CORPUS

Qu'on veuille découvrir la laïcité ou approfondir sa richesse universaliste.

Qu'on soit militant, politologue ou chercheur.

Qu'on s'efforce simplement de comprendre ou qu'on veuille convaincre...

... la lecture de cet ouvrage d'Henri PEÑA-RUIZ constitue un moment d'enrichissement personnel d'une rare qualité.

Puissent les enseignants de tous degrés, les formateurs d'I.U.F.M., les lycéens, les étudiants, les futurs enseignants,

Puissent tous les élus, les journalistes, les penseurs en sociologie et tous les citoyens épris de démocratie...

...LIRE CES LIVRES ET S'EN INSPIRER...!

Coup double pour la diffusion de la pensée laïque :

Henri PEÑA-RUIZ vient de publier (*toujours chez Flammarion, dans la collection "Folio actuel"*) un ouvrage de découverte et de prise de conscience civique destiné à tous les esprits épris de lucidité éclairante :

QU'EST-CE QUE LA LAÏCITÉ ? (7,10 €)

La nécessité de ces publications est évidente pour la compréhension du monde contemporain.